

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Opération: Forum MED-ALLIA Tunis 2008

À retourner avant le 15 février 2008

Pays Tunisie Code 21D13P 2310 8K813
Date 31 mars, 1er et 2 avril 2008 Responsable Claudia LE LONG

Délégations Algériennes OPTIMEXPORT Programme de Renforcement des Capacités Exportatrices des PME Algériennes Ministère Algérien du Commerce / CACI / ALGEX Dans le cadre du PRCC Algérie AFD / Opérateur UBIFRANCE 6 boulevard Amilcar Cabral - Place des Martyrs - BP 100 ALGER - 1e Novembre - 16000 ALGER - Algérie agissant pour le compte de l'entreprise ci-après : Renseignements obligatoires (tout formulaire incorrectement complété ne pourra être pris en considération et sera retourné à l'entreprise) Raison sociale:.... Adresse: Pays:..... Nom du (des) participant(s): Tél.: Portable: Fax: E-mail: Site: www..... Adresse de facturation (si différente): 1. déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions du règlement général de participation au Forum MED-ALLIA Tunis 2008 organisé par UBIFRANCE, la Mission Économique de Tunis et la Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie : 🗖 2. m'engage à participer à cette manifestation aux conditions suivantes : Total net de taxes

3. J'ai pris connaissance du fait que l'envoi du présent engagement et le paiement de la facture définitive est la condition sine qua non à la participation de l'entreprise à la manifestation visée par le présent document.

□ Inscription au Forum MED-ALLIA Tunis 2008 au prix forfaitaire de
 □ Accompagnant au prix forfaitaire de (inscription d'une personne sans programme de rendez-vous)
 □ Inscription au Village Partenaires et Experts
 □ Accompagnant
 □ Accompagnant
 □ 12 000 DZD

Bon pour engagement de participation Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

Adresser ce document par fax au : +213 (0) 21 96 47 45 et envoyer deux exemplaires (original et copie) par courrier à : OPTIMEXPORT - Programme de Renforcement des Capacités Exportatrices des PME Algériennes Ministère Algérien du Commerce / CACI / ALGEX Dans le cadre du PRCC Algérie AFD / Opérateur UBIFRANCE Palais Consulaire - 6 boulevard Amilcar Cabral Place des Martyrs - BP 100 ALGER 1er Novembre - 16000 ALGER - Algérie

Total des frais d'inscription à régler à OPTIMEXPORT : DZD



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU FORUM MED-ALLIA 2008

Art. 1

Le Forum MED-ALLIA 2008 organisé conjointement par UBIFRANCE, la Mission Économique de Tunis et la Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CTFCI) a pour objectif de mettre en contact des responsables d'entreprises. Le Forum permet aux entreprises de rencontrer des prospects lors de rendez-vous individuels ciblés.

Art. 2

Dans le cadre de ce Forum :

- a) les frais de participation acquittés par l'entreprise à OPTIMEXPORT comprennent :
- Pour les participants au Forum MED-ALLIA 2008 :
 - la participation d'une personne aux rencontres d'affaires,
 - l'organisation de rendez-vous B to B,
 - le séminaire d'approche régionale,
 - les déjeuners et les réceptions inscrits au programme,
 - l'accès au village experts,
 - l'interprétariat français/arabe si nécessaire,
- Pour les accompagnants :
 - les déjeuners et les réceptions inscrits au programme
 - la participation d'une personne au séminaire d'approche régional,
 - l'accès au village experts.
- Pour les exposants au Village Experts :
 - le stand,
 - le séminaire d'approche régionale,
 - les déjeuners et les réceptions inscrits au programme.
- b) Le montant de cette participation financière ne couvre pas :
 - l'hôtel,
 - les repas non indiqués au programme,
 - les dépenses personnelles (mini-bar, room service, téléphone...).

Art. 3

Le Forum est organisé par UBIFRANCE, la Mission Économique de Tunis et la Chambre Tuniso-Française du Commerce et d'Industrie (CTFCI) aux conditions suivantes :

a) Forum:

Chaque participant s'engage à honorer le programme de rendez-vous proposé par UBIFRANCE, la Mission Économique de Tunis et la Chambre Tuniso-Française du Commerce et d'Industrie (CTFCI) et qui a été élaboré à son intention.

b) Responsabilité des Organisateurs :

Ubifrance, la Mission Économique de Tunis et la Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CTFCI) ne sont en aucun cas responsables des dommages et accidents de quelque nature que ce soit pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

c) Responsabilité des participants :

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée du Forum.

d) Suivi du Forum:

La société s'engage à informer les organisateurs des contrats qui pourraient être conclus à la suite de cette opération, en répondant au questionnaire d'évaluation qui lui sera remis à l'issue du Forum.

Art. 4

Les entreprises souhaitant participer doivent renvoyer à OPTIMEXPORT avant le 15 février 2008 l'engagement de participation accompagné du règlement.

OPTIMEXPORT adresse ensuite la confirmation d'inscription permettant ainsi aux entreprises participantes d'émettre leurs demandes de rendez-vous.

Art. 5

La réception par OPTIMEXPORT de l'engagement de participation dûment complété et signé, ainsi que l'encaissement par OPTIMEXPORT au plus tard le 15 février 2008 des sommes correspondant aux prestations visées à l'article 2 constituent la condition du droit pour l'entreprise à participer au Forum MED-ALLIA 2008.

Art. 6

a) Annulation par les organisateurs :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter le Forum lorsque son organisation est devenue impossible aux dates prévues, quelle que soit la cause de cette impossibilité. En cas d'annulation de l'opération par les organisateurs, la participation forfaitaire payée par l'entreprise lui sera intégralement remboursée.

b) Annulation par l'entreprise :

La réception par OPTIMEXPORT du seul engagement de participation signé par l'entreprise rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation à la manifestation.

c) Contrôle et acceptation des inscriptions :

Les inscriptions sont reçues sous réserve d'examen par la Mission Économique de Tunis et la Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CTFCI). Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription, sans avoir à justifier leur décision. En cas de refus de l'inscription, et si le règlement a été effectué, les organisateurs procéderont au remboursement du montant versé, sans autre indemnité.

Art. 7

Le présent règlement est soumis à la Loi française.

Art. 8

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.